



Chambre territoriale des comptes
de Nouvelle-Calédonie

ROD N° 10/02/NC du 4 février 2010

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI A LA SUITE DE L'EXAMEN
DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE THIO ET DU FONDS COMMUNAL DE
REHABILITATION DES SITES MINIERES (F.C.R.M.)**

--oOo--

A compter de l'exercice 2005

--oOo--

RESUME

THIO est une commune de la province Sud dotée d'un vaste territoire de 1.000 km², mais qui ne compte que 3.111 habitants. La nouvelle municipalité s'est engagée sur des objectifs de redressement de la commune portant notamment sur la rationalisation de ses finances, la remise à niveau de ses services et un effort d'investissement accru destiné à rattraper le retard en matière d'investissements primaires (routes, électrification, adduction en eau potable) et d'équipements sportifs.

Une situation financière satisfaisante

Sur la période examinée à partir de 2005, la commune présente une situation financière équilibrée. Malgré une forte hausse de ses charges à caractère général et de personnel, elle a dégagé une capacité d'autofinancement positive et confortable. Le fonds de roulement avoisine en moyenne annuelle, trois mois de dépenses sur la période 2005-2008.

Cependant, la gestion interne pourrait être améliorée, et à ce titre, plusieurs mesures pourraient être mises en œuvre par la commune.

1- Continuer à améliorer la qualité des prévisions budgétaires compte tenu de la faible consommation des crédits d'équipement ouverts

2- Veiller à présenter en annexe au compte administratif pour chaque exercice la situation de la dette en conformité avec les soldes arrêtés à la balance du compte de gestion afin de ne pas laisser subsister des incertitudes sur le niveau d'endettement réel de la commune.

3- S'assurer, en liaison avec les services du comptable, de la qualité des créances inscrites au bilan, en procédant à l'apurement des créances devenues manifestement irrécouvrables.

4- Renforcer l'encadrement du service Finances dans le sens évoqué dans la réponse aux observations provisoires.

--oOo--

INTRODUCTION – PROCEDURE

La chambre territoriale des comptes est compétente pour examiner la gestion de la commune de THIO et du Fonds communal de réhabilitation des sites miniers (F.C.R.S.M.), en application de l'article L. 262-3 -alinéa 2- du code des juridictions financières selon lequel elle « *examine la gestion des communes et de leurs établissements publics.* »

Le présent contrôle, portant sur les exercices 2005 et suivants, concerne essentiellement la situation financière et la gestion administrative de la commune et du F.C.R.S.M.

La lettre de début de contrôle, prévue à l'article R.262-57 du code des juridictions financières, a été adressée le 20 avril 2009 au maire de la commune et à son prédécesseur le 28 août 2009.

L'entretien de fin de contrôle, prévu à l'article L.262-47 du code des juridictions financières, a eu lieu avec l'actuel maire, le 26 octobre 2009.

La chambre s'est réunie le 29 octobre 2009 pour examiner le rapport du magistrat instructeur.

M. SONG y a répondu par lettre enregistrée au greffe de la chambre le 31 décembre 2009.

Après examen de cette réponse, la chambre, réunie le 4 février 2010, a retenu collégalement, à titre définitif, les observations suivantes :

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	4
1.1 Présentation de la commune de Thio.....	4
1.2 L'insertion intercommunale.....	4
1.3 Le projet municipal.....	5
2. LES AVIS BUDGETAIRES	6
3. LA SITUATION FINANCIERE.....	6
3.1 L'évolution des charges et des produits de gestion.....	6
3.2 L'évolution de l'épargne.....	8
3.3 Le financement de l'investissement.....	8
3.4 La dette	9
3.5 Les résultats de clôture du budget principal.....	10
3.6 Conclusion sur la situation financière	10
4. LA TENUE DES COMPTES	11
4.1 Les prévisions budgétaires des dépenses d'équipement.....	11
4.2 La comptabilisation de la dette	12
4.3 Le recouvrement des recettes.....	12
5. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES.....	13

1. PREAMBULE

1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE DE THIO

THIO, commune de la Province Sud, se situe sur la côte Est de la Grande Terre, à 129 kilomètres de Nouméa. Son territoire est très vaste puisqu'il couvre une superficie de plus de 1.000 km², sur laquelle sont implantés THIO VILLAGE, THIO MISSION, NAKALE et LES PETROGLYPHES.

Elle compte une population de 2. 905 habitants, selon le recensement de 1996, et de 3. 111 habitants au dernier recensement de 2004, soit une augmentation de 7 %.

Longtemps première commune minière de la Nouvelle-Calédonie, Thio subit depuis une vingtaine d'années, une baisse très sensible et régulière d'activité, pour ne produire, en 2006, que 12 à 15 % de l'approvisionnement en minerai de l'usine métallurgique de Doniambo, à Nouméa.

L'activité économique locale reste largement dominée par l'extraction du nickel. Le tissu de petites entreprises de services et de travaux, dont la survie dépend des commandes de travaux de la société Le Nickel (S.L.N.) et de la municipalité, principaux créateurs de l'emploi salarié, contraste avec un secteur agricole où la production, peu diversifiée, reste au stade de l'autoconsommation. Cependant, le secteur de la pêche et du tourisme semblent montrer des signes encourageants de développement.

La municipalité assure en régie la distribution de l'eau, celle des repas à la cantine scolaire et le logement des personnels enseignants. Plusieurs prestations sont externalisées : entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, routes municipales, préparation des repas de la cantine et du centre d'incendie et de secours, transports scolaires.

M. Thierry SONG est l'actuel maire de la commune. Il a été élu lors du scrutin du 26 juin 2005, à la suite de la démission de l'ensemble du conseil municipal, puis, a été réélu en mars 2008.

1.2 L'INSERTION INTERCOMMUNALE

La commune de Thio a adhéré au syndicat intercommunal à vocation multiple dénommé « SIVM Sud de la région de La Foa » pour le traitement et la gestion des ordures ménagères. Cette adhésion a été autorisée par l'arrêté 252/PJ/SAJ du Haut-commissaire de la république en Nouvelle-Calédonie, en date du 17 mars 2008.

1.3 LE PROJET MUNICIPAL

Le projet de l'actuelle équipe municipale, en place depuis 2005, est dédié au rattrapage du retard constaté dans le domaine des équipements publics primaires. Il est organisé autour de sept axes¹ :

1. *une rationalisation des finances communales, notamment par :*
 - l'optimisation des recettes communales : trois classements de voies communales pour le fonds intercommunal de péréquation (FIP),
 - la signature d'un contrat de développement avec la S.L.N. en 2008 et de conventions de partenariat avec la province Sud (2005 et 2009).
2. *une mise à niveau des services municipaux, grâce notamment :*
 - à l'informatisation des services administratifs,
 - au renouvellement des équipements de l'atelier municipal.
3. *une action soutenue dans l'animation sportive, culturelle et sociale de la commune notamment en faveur des jeunes :*
 - mise en place du contrat éducatif local et de chantier jeunes : 7 chantiers,
 - soutien financier aux actions de la mission d'insertion des jeunes de Thio,
 - constructions de deux plateaux sportifs en tribu et projet de Médiathèque-Bibliothèque pour 2009-2010.
4. *une protection de l'environnement appuyée, comme :*
 - l'engagement intégral des crédits du fonds dans la réhabilitation minière,
 - le traitement des ordures ménagères par l'adhésion de la commune au « SIVM sud de la région de La Foa. »
 - le projet d'extension du service de collecte dans les tribus éloignées et le projet de traitement des eaux usées.
5. *un programme fort en matière d'habitat, tel que :*
 - l'adhésion de la commune au dispositif provincial d'accession à la propriété,
 - l'opération de résorption de l'habitat insalubre de Nakalé par l'accession à la propriété,
 - la construction de 15 logements SIC au village de Thio au deuxième semestre 2009.
6. *un effort appuyé en matière scolaire par :*
 - la mise aux normes sanitaires des cantines scolaires,
 - l'équipement des écoles.
7. *un effort d'investissement accru, destiné à rattraper le retard en matière d'infrastructures primaires (alimentation en eau potable...), d'équipement sportif...*

¹ Source : lettre du maire en date du 1^{er} juillet 2009.

En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a précisé que ce projet municipal sera conduit sur la durée de deux mandats : après la période 2005-2008 consacrée à la remise en état de l'appareil municipal, le mandat 2008-2014 sera axé sur la poursuite de la politique d'équipement faisant largement appel à des financements externes (contrat de partenariat et d'accompagnement signé avec la province Sud et la Société Le Nickel et contrat de développement conclu avec l'Etat et la province Sud).

2. LES AVIS BUDGETAIRES

La chambre a été saisie par le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2005, au titre de l'article L.263-9 du code des juridictions financières en l'absence d'adoption du budget primitif de la commune.

Elle a été également saisie en 2005 et en 2009, par des créanciers de la commune au titre de la procédure d'inscription d'office des crédits prévue par l'article L.263-21 du code des juridictions financières.

Le premier avis déclarait obligatoire la dépense de 18.803.423 francs mise à la charge de la commune par décision de la Cour d'Appel de Nouméa en date du 23 septembre 2004 au profit d'un entrepreneur.

Le second avis avait constaté le paiement, en cours d'instruction, de la somme de 2.320.451 francs, due par la commune à une société et correspondant à des prestations fournies par celle-ci au cours des exercices 2005 à 2007.

3. LA SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la commune examinée sur la période 2005 - 2008 est caractérisée par une capacité d'autofinancement élevée lui permettant la réalisation d'équipements primaires conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés pour combler son retard dans ces domaines.

3.1 L'EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE GESTION

Les charges de gestion

Entre 2005 et 2008, les charges de gestion sont passées de 269 millions de francs à 392 millions, soit une hausse sensible de 46%.

Cette forte augmentation des charges est essentiellement imputable à la progression des charges à caractère général (+ 59%) et accessoirement à celle des charges de personnel (+ 35%).

Parmi ces charges à caractère général, la chambre observe que les dépenses liées aux contrats de prestations de services avec des entreprises ont augmenté de 56 % de 2007 à 2008, variant de 39 millions de francs à 61 millions. La commune fait cependant observer que des dépenses exceptionnelles ont été réalisées en 2008 pour l'élaboration du contrat de partenariat conclu avec la province Sud et la Société Le Nickel (4,6 MF).

La forte hausse des charges de personnels est par ailleurs expliquée par les objectifs affichés de la nouvelle municipalité de se doter d'un encadrement plus qualifié et d'un effectif renforcé.

En francs et en pourcentage

	2005	2006	2007	2008	% 2008/2005
Charges totales	269 456 486	331 815 756	386 970 507	392 541 160	46%
Dont :					
- Charges à caractère général	112 767 559	140 774 617	145 433 512	179 476 030	59%
- Charges de personnel	102 488 535	128 980 394	150 490 353	138 082 390	35%
- Charges financières	23 167 083	20 690 479	23 353 443	20 775 986	- 10%

Dans le cadre des axes de redressement qu'elle entend promouvoir, la commune a beaucoup dépensé sur son fonctionnement. Elle considère que l'augmentation de ces dépenses traduit un retour à une gestion normale. Néanmoins, elle devra veiller à contenir l'évolution de ses charges à caractère général.

Les produits de gestion

Les produits de gestion ont fortement augmenté, de 81 % entre 2005 et 2008 pour atteindre 742 millions de francs. THIO dispose ainsi d'importantes ressources qui, en francs et par habitant, se sont élevées en 2008 à 238 542 Francs contre 157 283 Francs pour les autres communes de la Province.

Elles sont constituées principalement de la quote-part du fonds intercommunal de péréquation (FIP) versée par la Nouvelle-Calédonie et de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. La commune a notamment amélioré le niveau de ses recettes, en inscrivant de nouvelles voies communales dans l'assiette de calcul du FIP.

En francs et en pourcentage

	2005	2006	2007	2008	% 2008/2005
Produits	410 210 191	455 021 603	516 991 206	742 104 728	81%
Dont : - FIP	227 380 726	255 419 444	280 963 710	412 469 528	81%
- DGF	107 838 066	111 366 350	115 182 100	117 860 383	9%

L'évolution des produits (+81%) a été largement supérieure à celle des charges (+46%) sur la période 2005-2008.

En effet, la commune reçoit des aides importantes. Les dotations de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie lui ont procuré l'essentiel de ses recettes de fonctionnement. Elle bénéficie également, dans le cadre du contrat de partenariat conclu avec la province Sud et la Société Le Nickel, de concours financiers importants de ces deux entités.

3.2 L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

Cette situation a permis à la commune de dégager une capacité d'autofinancement en fort accroissement.

L'excédent brut de fonctionnement, qui résulte de la différence entre les produits et les charges de gestion, a connu une forte progression entre 2005 et 2008, passant de 140 millions de francs à 349 millions.

En francs

	2005	2006	2007	2008
Excédent brut de fonctionnement	140 753 705	123 205 847	130 020 699	349 563 568

La « capacité d'autofinancement brute » correspond à l'excédent brut de fonctionnement auquel sont ajoutées les charges et produits exceptionnels et financiers. Son niveau a très fortement progressé passant de 108 millions de francs en 2005 à 430 millions en 2008.

La « capacité d'autofinancement disponible » permet de mesurer la ressource disponible pour le financement de nouveaux investissements, une fois remboursée la dette en capital. Elle s'est accrue considérablement entre 2005 (68 millions de francs) et 2008 (381 millions).

En francs

	2 005	2 006	2 007	2 008
Capacité d'autofinancement brute	107 939 836	90 922 596	80 190 613	429 563 139
Capacité d'autofinancement disponible	68 250 781	50 364 839	38 485 328	381 326 008

La chambre constate qu'au cours de la période contrôlée, la commune a considérablement accru sa capacité d'autofinancement.

3.3 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement ont plus que doublé entre 2005 et 2008, passant de 215 millions de francs à 601 millions.

En francs

	2005	2006	2007	2008	2005 à 2008
Dépenses d'équipement	214 592 387	295 491 057	310 887 174	601 197 431	1 422 168 049

Sur la période contrôlée, la commune a ainsi consacré 1,4 milliard de francs à son équipement.

Le niveau des dépenses d'équipement (193 249 francs par habitant en 2008) est largement supérieur à celui de la moyenne des autres communes de la Province (66 522 francs par habitant).

Sur la période examinée, la commune a choisi d'investir en priorité dans le développement de ses infrastructures routières (plus de 235 millions de francs), dans les travaux de bâtiments communaux, dont la rénovation de la mairie (plus de 170 millions), dans l'électrification (plus de 145 millions) et dans l'adduction en eau potable (plus de 138 millions).

Ces investissements ont été financés en grande partie par la mobilisation de ressources propres (autofinancement sus évoqué).

La chambre relève que la commune a engagé depuis 2005 un effort financier significatif pour remettre à niveau ses équipements publics primaires.

3.4 LA DETTE

L'encours de la dette est stable sur la période, passant de 399 millions de francs en 2005 à 403 millions au 31 décembre 2008. La dette a enregistré toutefois un pic en 2006 et 2007, atteignant 451 millions.

La dette représente en 2008 un montant de 129 662 francs par habitant, supérieur à la moyenne des communes de la Province qui s'élève à 97 841 francs.

En francs et par habitant

	2 005	2 006	2 007	2 008
Encours de la dette au 31.12	398 534 968	448 163 682	451 286 157	403 380 026
Par habitant pour la commune	128 105	144 058	145 061	129 662
Par habitant pour les autres communes de la Province	81 839	87 240	95 527	97 841

Cependant, au regard des indicateurs financiers, la commune présente des ratios d'endettement faibles.

<p>1. Taux d'endettement</p> <p><i>Encours de la dette au 31-12/produits de fonctionnement</i></p> <table> <tr> <td><u>2005</u></td> <td><u>2006</u></td> <td><u>2007</u></td> <td><u>2008</u></td> <td>Seuil critique</td> </tr> <tr> <td>0,97</td> <td>0,98</td> <td>0,87</td> <td>0,54</td> <td>= ou > 2</td> </tr> </table>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	Seuil critique	0,97	0,98	0,87	0,54	= ou > 2	<p>Le taux d'endettement exprime le nombre d'années nécessaires à la commune pour solder l'intégralité de sa dette en utilisant la totalité de ses produits de fonctionnement.</p>
<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	Seuil critique							
0,97	0,98	0,87	0,54	= ou > 2							
<p>2. Capacité nette de désendettement</p> <p><i>Stock dette/autofinancement brut</i></p> <table> <tr> <td><u>2005</u></td> <td><u>2006</u></td> <td><u>2007</u></td> <td><u>2008</u></td> <td>Seuil critique</td> </tr> <tr> <td>2,83</td> <td>3,64</td> <td>3,47</td> <td>1,15</td> <td>= ou > 10</td> </tr> </table>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	Seuil critique	2,83	3,64	3,47	1,15	= ou > 10	<p>Le ratio de capacité de désendettement mesure la durée théorique en années qu'il faudrait donner à la commune pour rembourser intégralement sa dette par l'affectation de sa capacité d'autofinancement brute.</p>
<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	Seuil critique							
2,83	3,64	3,47	1,15	= ou > 10							

3.5 LES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture ou « fonds de roulement final » représente l'excédent budgétaire cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement que la commune a dégagé.

De 2005 à 2008, la commune a disposé d'un fonds de roulement final qui a évolué positivement entre 210 millions de francs et 289 millions.

En francs et en jours

Résultat de clôture ou fonds de roulement final	2005	2006	2007	2008
Résultat de clôture ou Fonds de roulement final (F.D.R. final). En francs	209 751 902	130 860 042	265 238 458	288 853 739
F.D.R. final exprimé en jours de dépenses totales	129	71	126	100

La baisse du fonds de roulement enregistrée en 2006 s'explique par la part importante consacrée à l'investissement cette année-là.

La chambre constate que le fonds de roulement de la commune est satisfaisant. Son niveau a permis d'assurer une gestion normale des services et de faire face à plus de trois mois de dépenses entre 2005 et 2008.

La chambre souligne que le budget annexe du Fonds communal de réhabilitation des sites miniers a présenté sur la période 2005-2005 des résultats de clôture excédentaires, atteignant 166 millions de francs en 2008, ce qui a contribué à l'abondement de la trésorerie du budget principal.

3.6 CONCLUSION SUR LA SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la commune apparaît satisfaisante, comme le confirment les ratios financiers ci-dessous : une structure générale équilibrée, une rigidité budgétaire inférieure à la norme lui donnant ainsi la possibilité de programmer de nouveaux investissements.

<p>1. Equilibre financier global</p> <p><i>Charges fonctionnement. + remboursement dette / produits de fonctionnement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2005</th> <th>2006</th> <th>2007</th> <th>2008</th> <th>Seuil critique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,75</td> <td>0,82</td> <td>0,83</td> <td>0,59</td> <td>= ou > 1</td> </tr> </tbody> </table>	2005	2006	2007	2008	Seuil critique	0,75	0,82	0,83	0,59	= ou > 1	<p>Le ratio d'équilibre financier renseigne sur la capacité de la commune à couvrir ses charges de fonctionnement et le remboursement de sa dette (annuités d'emprunt) par ses produits de fonctionnement.</p>
2005	2006	2007	2008	Seuil critique							
0,75	0,82	0,83	0,59	= ou > 1							
<p>2. Rigidité structurelle des dépenses</p> <p><i>Frais de pers. + annuité / produits de .fonctionnement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2005</th> <th>2006</th> <th>2007</th> <th>2008</th> <th>Seuil critique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,31</td> <td>0,33</td> <td>0,34</td> <td>0,22</td> <td>= ou > 0,65</td> </tr> </tbody> </table>	2005	2006	2007	2008	Seuil critique	0,31	0,33	0,34	0,22	= ou > 0,65	<p>La rigidité des charges structurelles mesure le poids des dépenses obligatoires, charges de personnel, annuités de la dette, contingents et participations par rapport aux produits de fonctionnement.</p>
2005	2006	2007	2008	Seuil critique							
0,31	0,33	0,34	0,22	= ou > 0,65							

Malgré une forte augmentation de ses charges à caractère général et de personnel, la commune a dégagé sur toute la période examinée une capacité d'autofinancement positive et confortable.

4. LA TENUE DES COMPTES

4.1 LES PREVISIONS BUDGETAIRES DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La commune a procédé à des prévisions budgétaires de ses dépenses d'équipement supérieures aux réalisations sur les exercices 2006 et 2007.

<i>Années</i>	<i>Prévisions (1)</i>	<i>Mandats (2)</i>	<i>Restes à réaliser (3)</i>	<i>Total (4) = (2) + (3)</i>	<i>En % (4) / (1)</i>
2005	552 982 891	214 592 387	309 330 155	523 922 542	95%
2006	852 102 981	295 491 057	236 429 196	531 920 253	62%
2007	951 251 766	307 757 174	293 659 477	601 416 651	63%
2008	1 093 220 777	355 058 461	601 663 111	956 721 572	87%

Sources : comptes administratifs

En réponse aux observations provisoires, la collectivité a indiqué qu'elle a voulu s'imposer un rythme soutenu de budgétisation compte tenu de l'important rattrapage à effectuer en matière d'équipements publics. Elle souligne également que l'obtention de concours financiers importants l'a conduit à inscrire les dépenses correspondant aux opérations prévues dans les contrats, au risque de voir disparaître les crédits non consommés.

L'ordonnateur a également fait valoir que différentes difficultés d'ordre pratique ont freiné le rythme d'exécution des opérations : la réticence des entreprises à venir travailler à Thio, les nombreux appels d'offres déclarés infructueux générant des retards, les modifications intervenues en cours de différents projets, la longueur des procédures d'acquisition et de classement de l'immeuble de la médiathèque-bibliothèque.

Le tableau ci-dessous montre que la part des restes à réaliser dans l'exécution budgétaire reste importante, et explique en large partie les taux d'exécution plus élevés de 2005 et 2008 :

Dépenses d'équipement	2005	2006	2007	2008
Mandats émis	214 592 387	295 491 057	307 757 174	355 058 461
Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées)	309 330 155	236 429 196	293 659 477	601 663 111
% restes à réaliser / mandats émis	144%	80%	95%	169%

La chambre invite la commune à continuer d'améliorer les évaluations de ses dépenses d'équipement.

4.2 LA COMPTABILISATION DE LA DETTE

De 2005 à 2007, des discordances apparaissent entre le montant de l'encours de la dette inscrit au compte administratif et celui enregistré au compte de gestion.

En francs

Année	Encours de la dette au 31/12		Différence
	Etat de la dette en capital annexé au compte administratif	Compte 1641 Emprunts enregistrés au compte de gestion	
2005	399 554 770	396 874 468	2 680 302
2006	356 945 648	446 650 182	89 704 534
2007	405 378 367	449 491 897	44 113 530

La commune indique que la différence de la dette sur les années 2005, 2006 et 2007 résulte d'une saisie manuelle erronée des emprunts au compte administratif. La collectivité précise que cette situation est en cours de régularisation avec le trésorier municipal et que les montants de la dette de la commune sur le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2008 sont identiques.

4.3 LE RECOUVREMENT DES RECETTES

Le montant des créances sur les exercices antérieurs, qui correspondent à des titres de recettes émis et en attente de recouvrement, a notablement augmenté en 2008.

A la fin de l'exercice 2008, il s'élève à 101 694 841 Francs. Par rapport à l'année précédente, il a été multiplié par quatre. L'ordonnateur précise que cette augmentation concerne des subventions de la Province en attente, et pour la plus grande partie des subventions de l'Etat au titre du contrat de développement 2006 à 2010, non versées dans les délais attendus malgré les appels de fonds que la commune indique avoir lancé.

Le recouvrement de certaines créances s'avérant gravement compromis en raison de leur ancienneté (1990 à 1999), le comptable les a présentées à l'ordonnateur afin que le conseil municipal les admette en non-valeur pour un montant d'environ 19,4 millions de Francs sur la période de 2006 à 2008. Elles ont été enregistrées au compte 4115 "créances non recouvrables".

En francs

	2005	2006	2007	2008
Compte 4114 "redevables, Exercices antérieurs	13 712 569	28 981 894	23 055 346	101 694 841
Compte 4115 "créances non recouvrables"	18 847 378	12 523 009	8 182 640	5 134 970

La chambre recommande à la commune, en liaison avec le comptable, de poursuivre le recouvrement des créances anciennes restant à recouvrer en décidant d'admettre en non-valeur des créances devenues irrécouvrables. L'inscription maintenue à son bilan de ces créances irrécouvrables peut en affecter la sincérité. C'est pourquoi, il appartient à la commune de voter les crédits nécessaires pour leur suppression.

La chambre prend acte avec satisfaction de la volonté de la commune d'apurer le reliquat des admissions en non- valeur sur l'exercice 2010.

5. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'organigramme de la commune présente un secrétariat général, ayant autorité sur cinq services : les services techniques, l'état civil, les finances, l'animation et les écoles.

Sur la période contrôlée, les effectifs sont passés de 26 agents en 2005, à 32 en 2007. Trois nouveaux cadres ont été recrutés : le Secrétaire général (un attaché principal, de catégorie A, le précédent titulaire détenait le grade de secrétaire d'administration, de catégorie B), le Directeur des Services techniques et le Chef de corps du centre communal d'incendie et de secours.

La chambre constate cependant que lors de la restructuration de ses services, la commune a maintenu un service Finances composé seulement de deux agents et animé par un agent de catégorie C. L'importance du budget communal (plus d'un milliard de francs par an) inciterait à renforcer ce service. En réponse aux observations provisoires, la commune a indiqué qu'un agent recruté début 2008, actuellement rattaché au secrétariat général, a vocation à l'issue de sa formation à encadrer le service des finances.

Parallèlement, la commune externalise une partie de ses activités administratives et financières, en passant notamment le 6 janvier 2006 une convention avec un cabinet de conseil pour « *une mission de conseil et d'assistance en gestion administrative et financière, dans le cadre d'une normalisation de l'action municipale* » pour un montant de 4 685 291 Francs, reconduit chaque année.

La mission confiée à ce cabinet représente donc un coût mensuel de 400.000 francs pour un travail évalué à 8 jours par mois (article 4-2 de la convention). Depuis la signature de la convention, la commune a versé au cabinet plus de 14 millions de francs au titre de cette convention.

L'objet de la convention laisse apparaître que nombre de missions confiées au cabinet relèvent en fait des compétences propres qui devraient être exercées par le personnel communal : « *budget, ressources humaines, administration générale* » (article 2).

Par ailleurs, il a été constaté, en cours de contrôle, que la commune avait payé au même cabinet quelques factures hors convention pour un montant total d'environ 6 millions de francs (factures n°2007/06, 2007/10 et 2008/02).

Enfin, la commune a signé avec le même cabinet le 25 février 2008, une nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au pilotage du contrat commune/ société

Le Nickel (SLN)/ province Sud d'accompagnement et de reconversion de la commune minière de Thio pour une durée de trois ans (2008-2010), reconduite jusqu'en 2013, pour un montant mensuel de 400.000 francs hors TSS.

Sur la période 2008-2013, le coût pour la commune pourrait ainsi dépasser 30 millions de francs.

L'ordonnateur justifie l'intervention de ce prestataire par l'absence de personnel administratif compétent et le fait que « les élus municipaux, essentiellement issus de la société civile (...) n'avaient, pour la plupart, strictement aucune expérience, ni politique, ni administrative, ni financière ». Il estime que le coût est modique eu égard au travail accompli, au contrat précédemment conclu par la commune avec un autre prestataire et au rôle majeur joué par le consultant dans le redressement de la commune.